



COMMISSION
AGRICULTURE, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Rapport (public)
de la séance du mardi 21 mars 2023 à 19h00
Salle du Conseil municipal

Présent-e-s :	M. Denis WAECHTER (Président) M. Jean-Noël DUCREST Mme Andrea EHRETSMANN Mme Catherine ODIER M. Laurent PECCOUD (remplaçant) M. Raphaël RAPIN M. Geoffrey SIROLLI	
Exécutif :	M. Christophe BAUMBERGER	Adjoint
Personnel communal :	M. Raphaël COLLOMB	Responsable pool technique
Excusé-e-s :	--	

ORDRE DU JOUR

1. **Approbation de l'ordre du jour**
2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022**
3. **Renaturation du Nant d'Aisy**
4. **Electromobilité**
5. **Mise en œuvre de la motion sur l'énergie – proposition de plan de subventionnement communal**
6. **Plan climat communal**
7. **Propositions individuelles et divers**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toutes et tous.

1. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des personnes présentes (5 voix).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022

Le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2022 est approuvé à la majorité (3 voix pour, 2 abstentions).

3. Renaturation du Nant d'Aisy

M. R. Collomb rappelle que la commission avait décidé, lors de sa dernière séance, de mandater M. Ch. Meisser afin d'actualiser la fiche d'entretien et d'établir une fiche de mesures par rapport au renouvellement des arbres. Sachant que l'entretien du Nant d'Aisy devait débuter juste après la séance du 19.10.2022, il a d'ores et déjà sollicité les conseils de M. Ch. Meisser.

Arrivée de Mme A. Ehretsmann.

L'une des premières recommandations de M. Ch. Meisser serait de laisser, d'une année sur l'autre, quelques bandes non fauchées afin de permettre à la biodiversité de se développer, l'hiver. Deux zones ont donc été laissées telles quelles (jachères volontaires), qui ne seront fauchées que l'année prochaine.

Un commissaire demande si la renaturation concerne toute la partie du Nant d'Aisy située sur la commune.

Pour l'instant, cela concerne seulement celle située en amont de la route de Thonon (1^{re} phase), répond **M. R. Collomb**. M. Ch. Meisser établira un nouveau cahier d'entretien pour l'autre partie, avec peut-être quelques propositions ou points d'amélioration. Sur l'aval (en dessous du rond-point de Corsier), pas mal de bonnes choses sont déjà établies, y compris au niveau de l'entretien.

Le Président précise que l'offre pour la renaturation de la partie du bas (2^e phase) doit encore parvenir à la commune.

M. Ch. Meisser doit encore communiquer ses préconisations, confirme **M. R. Collomb**. Le premier mandat incluait la mise à jour de la fiche d'entretien et une fiche de mesures par rapport au renouvellement des arbres (sur l'amont), l'état actuel étant déjà satisfaisant.

La situation est saine sur l'ensemble du cours d'eau qui traverse la commune jusqu'à son arrivée dans le lac ? demande **le Président**.

La partie qui a été renaturée, soit l'amont jusqu'au rond-point de Corsier, confirme **M. R. Collomb**. Du rond-point jusqu'à la Vy-Verte, M. Ch. Meisser trouve la situation satisfaisante.

Il y aurait donc encore des travaux à réaliser sur le bas ? demande encore **le Président**.

M. Ch. Meisser doit transmettre ses propositions pour ce secteur, précise **M. R. Collomb**.

M. Ch. Baumberger ajoute que les travaux sur l'amont ont comme convenu été imputés sur le budget 2022. La commission pourra proposer, sur le budget 2023, une amélioration pour l'aval.

Une commissaire constate qu'une partie, à l'aval, se trouve sur terrain privé.

M. R. Collomb indique que l'accord des propriétaires devra être sollicité, au même titre que pour le chemin des Groubeaux.

Peut-on imposer à des propriétaires d'effectuer les interventions prévues par la commune ? demande un commissaire.

M. R. Collomb précise que le canton le peut.

Un autre commissaire confirme que le canton peut imposer à des propriétaires privés d'entretenir les parties concernées.

La commune approchera donc les propriétaires dans le cadre de la renaturation du Nant d'Aisy pour leur proposer, via l'État, de remettre le nant dans l'état souhaité ? est-il encore demandé.

M. R. Collomb ne voit pas comment la commune pourrait faire, autrement.

À l'unanimité, la CAEDD décide que la 2^e phase de la renaturation du Nant d'Aisy sera réinscrite à l'ordre du jour une fois obtenue l'offre de M. Ch. Meisser, ce qui permettra une compréhension plus fine des travaux nécessaires. M. R. Collomb demandera une offre à M. Ch. Meisser pour la partie aval (du rond-point de Corsier jusqu'à la route de la Côte-d'Or).

4. Electromobilité

M. Ch. Baumberger résume la discussion qui a eu lieu avec les SIG concernant

l'électromobilité. Toutes les communes doivent mettre à disposition des emplacements pour la mobilité électrique (3 pour Corsier). L'étude des SIG a permis d'identifier trois emplacements verts possibles (6 bornes au total, 3 dédiées uniquement aux véhicules électriques, 3 places ouvertes à tous les véhicules) : chemin Neuf 1, route de l'Église (à hauteur de Prés-Grange), mairie. Une voiture thermique qui stationnerait sur les places vertes serait évacuée.

Il s'agit d'un très bon compromis, car les places de stationnement ne seront pas intégralement réservées aux véhicules électriques. Le coût pour ces 6 places s'élèverait à environ Fr. 20'000.-. L'Exécutif a accepté cette proposition.

Lors de la construction de Prés-Grange, l'idée avait été évoquée de prévoir aussi des places au sous-sol équipées de bornes d'électromobilité, rappelle **le Président**. Dès lors que l'Exécutif a accepté la proposition des SIG pour des bornes en surface, ne serait-il pas judicieux d'équiper aussi le sous-sol de Prés-Grange avec 2 bornes ?

M. Ch. Baumberger explique que la puissance requise pour la charge d'un véhicule est de 11,7 kWh. À l'heure actuelle, il ne serait pas possible d'avoir cette puissance à Prés-Grange (trop complexe). D'où, après analyse, la proposition des SIG d'utiliser les places extérieures.

Un commissaire ajoute que le sous-sol de Prés-Grange est sur fonds privé ; or l'idée est d'aménager des places sur l'espace public.

Les bornes nécessitent des installations complémentaires, d'où cette estimation de Fr. 20'000.- pour 6 places, confirme **M. Ch. Baumberger**.

Des bornes de recharge étaient effectivement envisagées à Prés-Grange (tubes de réserve prévus), se rappelle un autre commissaire qui trouverait vraiment dommage de ne pas les installer maintenant, ce secteur étant très sollicité.

M. Ch. Baumberger prend note de cette remarque.

Un troisième commissaire appuie la demande de son préopinant, d'autant que c'est la commune qui est propriétaire. Or le propriétaire doit mettre à la disposition de ses locataires tout ce qui est nécessaire pour le développement durable. Pourquoi le parking de l'école ne fait-il pas partie des emplacements envisagés ?

M. Ch. Baumberger explique que l'analyse des SIG a fait ressortir la grande complexité et les coûts élevés d'une installation sur le parking de l'école, à l'heure actuelle. Une fois le NGS rénové, il sera sûrement possible d'installer de nouvelles bornes sur le parking.

Sont relevées les différences de coût sur les postes génie-civil suivant les emplacements.

Ces différences sont dues à la proximité, ou non, des câblages idoines, précise **M. Ch. Baumberger**.

Une commissaire se souvient elle aussi que la question d'équiper le sous-sol de Prés-Grange avait été évoquée à l'époque.

M. Ch. Baumberger répète qu'il a pris note de cette demande.

Un autre commissaire partage l'idée d'un aménagement à Prés-Grange. Mais là, M. Ch. Baumberger évoquait les places publiques extérieures.

M. Ch. Baumberger confirme que la commune imposera entre autres aux propriétaires le critère de 11,7 kWh pour la mise en place de bornes.

Si la commune l'impose aux propriétaires, il serait judicieux qu'elle se l'impose aussi pour ce bien-fonds, est-il estimé.

Un commissaire aimerait plus de détails sur le poste « signalisation, marquages », puisque le génie civil concerne les fouilles.

Il comprend les marquages au sol et le matériel, indique **M. Ch. Baumberger**. Les SIG

prendront une partie de ces coûts en charge.

À l'unanimité, la CAEDD préavis favorablement l'installation de bornes d'électromobilité dans le quartier de Prés-Grange.

5. Mise en œuvre de la motion sur l'énergie – proposition de plan de subventionnement communal

Le Président propose aux commissaires d'évaluer ensemble la mise en place d'un fonds de subventionnement communal qui pourrait appuyer, de manière concrète, la volonté exprimée dans le cadre de la motion déposée par le PLR. Beaucoup de communes proposent des aides pour engager la transition énergétique au niveau du bâti. Plutôt que de réinventer la roue, la CAEDD pourrait s'inspirer de ce qui existe déjà au niveau cantonal (voir par exemple le site Internet <https://ge-energie.ch/mesures>), notamment :

- Visites conseil Eco21 avec les SIG (l'administration s'assurera de la reconduction de ce programme pour 2023).
- Certificats énergie des bâtiments (qui devraient devenir obligatoires courant 2023).
- Isolations thermiques de l'enveloppe des bâtiments.
- Installation de PAC.

Ci-après les remarques qui ressortent de la discussion.

Concernant les PAC, tout dépend du type d'installation, notamment les sondes (eau ou eau/antigel).

Les subventions ne sont pas les mêmes pour les PAC eau/eau, air/eau ou sol/eau avec forage géothermique, confirme **le Président** qui transmettra différents documents pour le CMNet. Il suggère aux commissaires d'utiliser la base cantonale en tant que référentiel pour les subventions communales. Si les subventions cantonales sont assez généreuses, le fonds est limité. Ce serait une excellente opportunité de faire une très bonne utilisation des deniers publics en restituant cet argent aux habitants plutôt que par une diminution du centime additionnel. En effet, ces subventions permettent à l'ensemble des propriétaires fonciers de procéder à des rénovations de leurs biens-fonds grâce à des incitations conséquentes. De plus, les problématiques énergétiques sont systémiques et les populations devront vivre avec elles sur la durée. Soutenir cette transition apporterait un plus aux Corsiérois.

La ville de Meyrin soutient les domaines suivants : énergie, biodiversité et mobilité. Collonge-Bellerive subventionne aussi les panneaux photovoltaïques (par tranches de kWh).

M. Ch. Baumberger rappelle que les panneaux existent en plusieurs tailles.

La grande majorité des installations réalisées pour le compte de privés sont de l'ordre de 25-30 m².

Depuis le 25.11.2022, la CMNS ne peut plus empêcher l'installation de panneaux solaires au centre du village.

Donc proposer une subvention communale complémentaire à celles du canton et de la Confédération est une excellente idée. Cela poussera des propriétaires à entreprendre des travaux.

Le Président évoque l'idée d'appels d'offres groupés dédiés aux rénovations afin d'obtenir de meilleures conditions.

M. Ch. Baumberger indique que plusieurs communes de la région se sont regroupées pour discuter avec les SIG ; une présentation suivra. Cet appel d'offres conjoint vise à mandater un bureau technique afin d'évaluer les besoins et impératifs des différents propriétaires aux frais de la commune. Le bureau technique mettra ensuite sur pied une étude de marché et une analyse. Les services cantonaux étant actuellement débordés, cette réunion avec toutes

les communes intéressées par cet appel d'offres collectif ne pourra pas être programmée avant le deuxième trimestre. Les SIG ne recommandent néanmoins pas l'installation de panneaux solaires sur une toiture qui n'est pas isolée.

Il ne faudrait pas que la CMNS impose, notamment au centre du village et pour des questions de vue, la nécessité d'incorporer les panneaux solaires en enlevant les tuiles.

Mais la CMNS a autorisé une installation de panneaux solaires par-dessus les tuiles.

Il est à craindre que la commune soit parmi les dernières servies et que, d'ici là, les fonds à disposition pour les subventions soient épuisés. Car la demande est forte. Il serait plus intéressant de mettre rapidement en place un fonds et un catalogue de prestations pertinentes, même limitées sur 2023, que d'attendre une grande réunion pour un gros appel d'offres groupé.

Le temps que cet appel d'offres prendra est souligné.

L'idée serait de créer un catalogue de travaux en lien avec la transition énergétique (mise en place de panneaux solaires, modification des systèmes de chauffage et rénovation du bâti) et de constituer un fonds communal, avec des subventions maximales.

Par souci d'efficience, ne faudrait-il pas plutôt que la commune participe à l'amélioration des bâtiments et, sans mettre un catalogue, absorber les coûts à hauteur d'un pourcentage à déterminer jusqu'à concurrence d'un montant maximum ?

Il semble important de fixer un montant par mesure avec un fonds annuel à disposition.

M. Ch. Baumberger indique que Eco21 (SIG) pourrait guider la commune quant aux modalités des subventions.

M. R. Collomb a eu de nombreux contacts avec la cheffe de projet Eco21, qui maîtrise parfaitement le sujet. Ce serait une bonne idée de l'inviter à se joindre à cette réflexion.

Le Président suggère une règle de calcul, à savoir que la commune octroie un pourcentage basé sur les barèmes cantonaux (en proportion de l'investissement). Il propose de laisser l'administration et l'Exécutif revenir avec la solution la plus simple et de restreindre le catalogue à 3-4 mesures phares pour démarrer.

Plusieurs commissaires soulignent l'importance de fixer des limites maximales.

Pourrait-il y avoir des insatisfactions suivant les investissements consentis par les propriétaires au regard de leurs capacités financières ?

Ne serait-il pas préférable de donner la même subvention fixe à tous les Corsiérois ?

Mais tous les propriétaires n'ont pas les mêmes surfaces de toit.

Un pourcentage plafonné fixé selon les subventions cantonales serait le plus juste.

À la majorité (5 voix pour et 1 abstention), la CAEDD décide de fixer un pourcentage plafonné.

M. Ch. Baumberger indique que plusieurs critères entrent en ligne de compte pour la subvention cantonale. Selon les échelles qu'il a étudiées, les différences entre les propriétaires au regard de la taille de leur installation ne sont pas si importantes. Pour Collonge-Bellerive, par exemple, les subventions pour les panneaux solaires sont dégressives. Il reviendra pour la prochaine séance avec des propositions de catalogue (photovoltaïque, rénovation de la toiture, rénovation de l'enveloppe du bâti et PAC).

Faut-il faire une distinction entre les PAC ?

M. Ch. Baumberger souligne que c'est un travail conséquent pour l'administration.

L'administration pourrait se baser sur le catalogue qui figure sur le site <https://ge-energie.ch/mesures>.

M. Ch. Baumberger relève qu'une personne de l'administration devra faire ce travail, sachant que le pool technique est déjà surchargé. Il suggère à la commission de recevoir Eco21 lors de sa prochaine séance.

Un commissaire suggère d'inclure dans le catalogue la visite des SIG. La plupart des bâtiments du centre du village étant classés, cela limitera aussi les possibilités de rénovation.

M. Ch. Baumberger rappelle que la commune offrait, en 2022, les visites des maisons pour le calcul de l'IDC. Seule une cinquantaine de personnes ont utilisé cette possibilité.

D'où l'importance de soigner la communication pour les habitants et de se référer à l'article de loi, est-il relevé.

L'objectif est avant tout de transmettre des recommandations à la commission des finances quant au montant à budgéter pour 2024 au titre d'encouragement à la transition énergétique.

Un autre commissaire relève l'importance d'améliorer la communication.

Le Président suggère de rester pour le moment focalisés sur la motion ; la communication suivra.

Une commissaire suggère de reconduire les subventions pour les visites villas, qui permettent aux propriétaires de découvrir plein d'astuces pour épargner l'énergie. La commune pourrait aussi subventionner l'acquisition de vélos électriques. Et réfléchir à la façon de soutenir les locataires, pour qui les coûts de l'énergie augmentent également.

Inciter les propriétaires à installer des panneaux solaires aura aussi des incidences sur les charges des locataires, rappelle un commissaire.

Et soutenir l'électromobilité pour les privés (bornes de recharge et vélos électriques) ?

À l'unanimité, la CAEDD décide d'inclure aussi l'électromobilité (bornes de recharge et vélos électriques).

L'idée est que ce catalogue soit actionnable le plus rapidement possible en se basant sur des mesures existantes, souligne **le Président**.

M. Ch. Baumberger souligne de nouveau la surcharge de l'administration, compte tenu des gros dossiers actuellement en cours (NGS, parascolaire, quai de Corsier, PDCom, etc.).

Sur une question à propos des bâtiments communaux, **M. Ch. Baumberger** précise que l'optimisation des éclairages concerne jusqu'à l'abri PC.

Le Président suggère à l'administration d'intégrer les visites villas au catalogue, comme demandé par une commissaire.

6. Plan climat communal

La commune n'a pas encore mis en place de plan climat, relève **le Président** qui propose à la commission de se poser la question d'inscrire celui-ci à l'agenda en sélectionnant un ou deux thèmes qui lui tiendraient à cœur, sachant que le plan cantonal et la planification territoriale (fiches action en lien avec l'énergie) ont été mis en place. Un plan climat permettrait à la commune de définir une stratégie en matière d'énergie (cf. les 10 fiches : mobilité douce, transports individuels motorisés, transport des marchandises, alimentation et biens de consommation, îlots de chaleur (gestion du territoire, perméabilité du sol, plantations d'arbres), gestion de l'eau, biodiversité).

La planification territoriale se superpose en partie avec le PDCom, même si certains éléments sont beaucoup plus pratiques (énergie, transport individuel motorisé, mobilité douce) et permettraient des interactions avec les autres commissions.

Ci-après les remarques qui ressortent de la discussion.

Mettre en place un plan climat communal, pourquoi pas, pour autant que la commune s'entienne à des actions réalisables.

Le canton attend des actions précises des communes.

Les discussions ci-dessus abordent déjà en partie des thèmes du plan climat. Mais tous n'intéressent pas directement la commune qui pourrait intervenir sur certains éléments comme l'énergie, la mobilité douce, etc.

La commune pourrait agir sur le thème alimentation et biens de consommation dans le cadre du parascolaire.

Une analyse est menée par l'administration, à ce sujet.

M. Ch. Baumberger ajoute qu'un sondage sera réalisé afin de redéfinir les lignes directrices pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Président transmettra différents documents à Mme C. Boldrini afin qu'elle les dépose sur CMNet. Les commissaires pourront ainsi en prendre tranquillement connaissance pour une discussion ultérieure quant aux thématiques qu'ils souhaiteraient aborder.

Sur une demande de précision à propos d'éventuelles injonctions cantonales, **le Président** indique que le canton a édicté un guide à l'intention des communes. Il y a en tout cas l'intention concrète de réduire de 40 % à l'horizon 2030-2035 les transports motorisés sur l'ensemble du canton ; quel impact cela aura-t-il sur Corsier ?

7. Propositions individuelles et divers

M. Ch. Baumberger annonce le nom du consortium qui a remporté le marché public des communes de CoHerAn pour la levée des déchets. Les détails sont en cours de finalisation.

L'Exécutif a signé ce jour la lettre de dénonciation de la convention Mobilitri, la durée de ladite convention (non renouvelable) étant de 3 ans. De grandes discussions sont en cours concernant une déchetterie ou un ESREC mobiles, après l'audit de la Cour des comptes et la réunion avec M. A. Hodgers. Plus d'informations suivront la séance du 6.4.2023 de la commission déchets et environnement d'Arve et Lac.

La commission environnement de l'ACG a finalisé, il y a une dizaine de jours, les dernières remarques des différentes communes concernant le règlement relatif à la gestion des déchets. Ce règlement, qui n'a pas fait l'objet de recours, sera sans doute acté durant le deuxième trimestre 2023. Les directives concernant le tri des déchets seront très contraignantes pour la population. En effet, les communes auront la possibilité de fouiller dans les poubelles, comme c'est déjà le cas en Ville de Genève pour les déchets d'entreprises (phase-test), celles-ci pouvant désormais être verbalisées.

Corsier est déjà bien engagée concernant la vaisselle réutilisable et l'interdiction de la vaisselle à usage unique. Un aide-mémoire sera édicté pour les communes. Un autre aide-mémoire sera rédigé concernant les amendes.

Un commissaire relève qu'aucune commune, y compris Corsier, ne s'occupe de la levée des déchets de cuisine.

M. R. Collomb annonce que la volonté de l'Exécutif par rapport au durcissement de cette politique de déchets était de réduire déjà la quantité des ordures ménagères, notamment les déchets de cuisine (30 % des sacs). Le travail de fond étant achevé, une campagne d'information et de présentation de la P'tite poubelle verte sera organisée. Les agriculteurs et les écoles ont mis sur pied des animations ou des présentations (différentes informations figureront dans le prochain bulletin communal qui y sera dédié). L'administration a fait un gros travail de communication (campagne d'affichage, bulletin communal et tous-ménages) pour encourager la population à s'investir dans le tri. Des containers seront installés à des emplacements stratégiques afin de récupérer les déchets de cuisine. Il faut espérer que la commune obtiendra de bons résultats suite à ce gros travail de fond.

Qui fournira les P'tites poubelles vertes ? demande un commissaire qui souligne les problématiques induites par ces déchets lors de la période estivale.

La commune a déjà commandé les containers, indique **M. R. Collomb**. Ceux-ci seront installés au plus près des habitations ou groupes d'habitations ; la nouvelle tournée hebdomadaire a été organisée avec l'entreprise qui est équipée d'un camion lavant et désinfectant les containers à l'eau chaude. Les nuisances (moucheons ou odeurs) seront ainsi limitées au maximum.

Ledit commissaire craint une recrudescence des moucheons en gardant tout une semaine des déchets de cuisine à domicile.

M. R. Collomb explique que différents trucs et astuces seront communiqués. Par exemple il vaut mieux vider tous les 2-3 jours sa P'tite poubelle verte que de jeter les déchets de cuisine, composés de 90 % d'eau, avec les ordures ménagères. Les ménages de Corsier recevront un kit complet (poubelle et rouleau de sacs compostables qui ont été grandement améliorés). Il espère que les habitants changeront leurs habitudes et que l'expérience sera une réussite. Car à terme, la capacité des incinérateurs sera réduite ; la seule alternative sera donc de diminuer les tonnages. Tous les déchets de cuisine peuvent être valorisés en biogaz ou en compost.

Ne faudrait-il pas songer à créer dans la région un centre de méthanisation pour les déchets organiques au lieu de traverser le canton avec ?

Et de créer un ESREC sur Arve et Lac, ajoute **M. Ch. Baumberger**. Mais il n'y a pas de possibilité, à l'heure actuelle.

Concernant les déchets de cuisine, la commission avait reçu l'entreprise qui a créé la poubelle Minds.

Sur une question du **Président** concernant l'étude sur un système de chauffage à distance (CAD), **M. Ch. Baumberger** explique que la création d'un CAD pour Corsier aurait été très coûteuse. Par contre, après la rénovation du NGS, une partie des bâtiments communaux pourra être chauffée. Une possibilité sera aussi offerte avec la construction du Chasselas.

Si ce projet d'envergure faisait sens en termes de résilience énergétique, ne faudrait-il pas le reconsidérer à l'aune de ces nouveaux éléments ? Serait-il possible d'organiser une présentation avec les SIG ?

M. Ch. Baumberger transmettra la présentation des SIG, qui ont mené une étude poussée sur la quasi-totalité du territoire communal. Il prend note de cette demande.

En l'absence d'autres divers, **le Président** remercie les membres de la commission et lève la séance à 21h04.

Rapport : E. Maia